RAIFFEISEN

Raiffeisen Suisse
Economic Research
25 novembre 2026

Le point de vue du chef économiste de Raiffeisen

L'IA prend les commandes



Les mathématiciens du monde entier en restent sans voix. Le 6 octobre, OpenAI a publié d'un seul coup 719 articles scientifiques en mathématiques rédigés par l'IA. Ces travaux présentent des solutions à pas moins de 372 énigmes mathématiques restées longtemps irrésolues. Jamais aucun domaine de recherche n'avait connu pareil *big bang*. Quelques semaines auparavant seulement, l'IA était parvenue à résoudre le problème dit de Navier-Stokes. Il s'agit là d'équations mathématiques qui décrivent l'écoulement de liquides et de gaz tels que l'eau et l'air. Ce problème faisait partie des sept problèmes du millénaire, retenus au tournant du millénaire comme des problèmes majeurs encore irrésolus et pour la résolution desquels une récompense d'un million de dollars américains chacun avait été promise. Jusqu'ici, un seul d'entre eux avait été résolu, en 2002: la conjecture de Poincaré. Pendant plus de 100 ans, les chercheurs se sont creusé la tête sur le problème de Navier-Stokes, que les agents IA d'OpenAI ont finalement résolu en seulement 88 heures.

Quelle discipline scientifique sera la prochaine à être bouleversée?

Les mathématiques ne seront pas la seule discipline scientifique à être littéralement submergée par l'IA. D'autres disciplines s'apprêtent elles aussi à connaître de rapides bouleversements. C'est notamment le cas des sciences économiques. L'IA modifie d'ores et déjà les coûts de la recherche économique. Le projet d'évaluation autonome des politiques publiques (APE) en est un exemple.[1] Il vise à évaluer scientifiquement les mesures politiques de manière automatisée. Dirigé par le professeur Yanagizawa-Drott de l'Université de Zurich, ce projet analyse des données accessibles au public afin d'apprécier les effets des mesures politiques.

Une productivité phénoménale

De janvier à avril 2026, les agents IA du projet APE ont produit pas moins de 1000 travaux scientifiques, de la formulation de la question de recherche à la rédaction du texte scientifique final, en passant par la recherche de données et l'écriture du code d'analyse. L'un de ces travaux portait par exemple sur les conséquences de l'adoption de l'initiative sur les résidences secondaires en Suisse. En s'appuyant sur les données de l'Office fédéral de la statistique relatives aux investissements dans la construction, les agents IA sont parvenus à la conclusion qu'après l'interdiction de construire de nouvelles résidences secondaires, les investissements dans la construction de logements avaient reculé de 15% dans les communes concernées par rapport aux communes non soumises à cette interdiction. Les résultats invalident l'hypothèse d'une réallocation des capitaux, selon laquelle ceux-ci seraient investis, après l'interdiction, dans la construction de résidences principales ou dans des infrastructures touristiques productives, telles que des hôtels, des offres de bien-être ou des centres de conférences. Cette thèse a souvent été avancée avant la votation et sert aujourd'hui encore, partout dans le monde, à justifier des interdictions de construire décidées par les pouvoirs publics, notamment à Barcelone, Amsterdam ou New York. L'analyse de l'IA chiffre même à 35% la chute des investissements dans la construction à usage commercial après l'interdiction de construire de nouvelles résidences secondaires. L'initiative sur les résidences secondaires n'a pas réorienté les investissements, mais les a détruits. Les conséquences involontaires de cette initiative se manifestent également dans le fait que, désormais, seuls les grands centres urbains connaissent une pénurie de logements plus marquée que les communes touristiques.

Vérification des travaux réalisés par l'IA

Après que la machine IA eut produit à la chaîne une dizaine de travaux scientifiques par jour pendant plus de trois mois, la production a été interrompue afin d'évaluer le système. L'équipe du projet a élaboré un système de classification des erreurs et des lacunes afin de déterminer la qualité des travaux. Parallèlement, elle a mis au point une méthode d'évaluation comparative et de notation pour mesurer la fiabilité du processus de vérification.[2] A cet effet, les chercheurs ont délibérément introduit des erreurs dans 100 travaux. Avec les premiers modèles de langage dotés de capacités de raisonnement, le taux de détection des erreurs n'était que de 30%. Plus de deux erreurs sur trois passaient donc inaperçues. Les modèles de langage ultérieurs, plus performants, ne laissaient plus passer qu'une erreur sur six. En juillet 2026, le taux de détection a atteint 99 %. Le contrôle des travaux scientifiques générés par l'IA peut donc lui aussi être entièrement automatisé.

[1] Projet APE

[2] Voir le document de travail «Verifying the Verifiers»

Des agents IA sujets aux erreurs

Les 1000 travaux produits par l'IA ont tous été soumis à un contrôle. Or, le résultat de ce contrôle s'est révélé décevant. En moyenne, 4,3 erreurs ou lacunes ont été relevées par travail réalisé par l'IA. Pas un seul travail n'était exempt d'erreurs. 154 travaux comportaient une ou deux erreurs. 842 présentaient au moins une erreur grave. Sur un échantillon de 100 travaux, les personnes chargées du contrôle ont confirmé 97% des erreurs détectées. Les passages du texte, les tableaux, le code et le traitement des données ne concordaient pas. D'autres lacunes concernaient des résultats qui n'avaient pas pu être reproduits dans les conditions testées. Dans l'étude consacrée à l'interdiction de construire de nouvelles résidences secondaires en Suisse, par exemple, les valeurs indiquées dans le corps du texte pour la proportion de résidences secondaires dans les communes concernées et dans le groupe de comparaison diffèrent de celles figurant dans le tableau correspondant.

Les responsables politiques ont du souci à se faire

L'équipe de chercheurs réunie autour de Yanagizawa-Drott concluent que, malgré les efforts considérables déployés avec des modèles de pointe et des processus de recherche conçus pour être fiables, l'évaluation scientifique entièrement automatisée des mesures politiques à l'aide de l'IA reste, à ce jour, trop peu fiable. Grâce à ses progrès rapides, l'IA pourrait néanmoins être un jour en mesure de mener des recherches solides en sciences économiques. Les erreurs détectées pourraient ainsi être réintégrées dans le processus de recherche au moyen d'une boucle de rétroaction, jusqu'à ce que la qualité soit suffisante. Et ce, à une vitesse fulgurante. Il m'a fallu plus de temps pour lire l'étude consacrée à l'interdiction de construire de nouvelles résidences secondaires en Suisse qu'il n'en a fallu aux agents IA pour la produire. Si l'on y parvenait, l'évaluation empirique des mesures politiques pourrait être étendue à grande échelle dans le monde entier, notamment pour déterminer ce qui fonctionne, ce qui échoue et ce qui cause des dommages. Cela semble possible. Les responsables politiques devraient bientôt être amenés à se demander plus souvent si leurs mesures permettent d'atteindre les objectifs visés.



Fredy Hasenmaile
Chef économiste
Raiffeisen Suisse

Editeur
Raiffeisen Suisse
Economic Research
The Circle 66
8058 Zurich Aéroport
economic-research@raiffeisen.ch

Internet
raiffeisen.ch/logement
raiffeisen.ch/placements

Publications
Découvrez notre vision actuelle des marchés financiers dans nos publications
raiffeisen.ch/marches-opinions

Conseil
Contactez votre conseiller ou votre Banque Raiffeisen locale
raiffeisen.ch/web/ma+banque

Mentions légales
Ce document est destiné à des fins publicitaires et d'information générales et n'est pas adapté à la situation individuelle du destinataire. En l'espèce, il appartient au destinataire d'obtenir les précisions et d'effectuer les examens nécessaires et de recourir à des spécialistes (par ex. conseillers fiscaux, en assurances ou juridiques). Les exemples, informations et remarques mentionnés sont fournis à titre indicatif et peuvent par conséquent varier au cas par cas. Des différences par rapport aux valeurs effectives peuvent survenir en raison d'arrondis.

Ce document ne constitue ni un conseil en placement, ni une recommandation personnelle, ni une offre, ni une incitation ou un conseil d'achat ou de vente d'instruments financiers. Ce document en particulier n'est ni un prospectus, ni une feuille d'information de base au sens des art. 35 et s. ou 58 et s. de la LSFin. Les conditions complètes ainsi que les informations détaillées sur les risques inhérents aux différents instruments financiers mentionnés, qui sont seules déterminantes, figurent dans les documents de vente juridiquement contraignants respectifs (par exemple les prospectus [de base], le contrat de fonds, la feuille d'information de base [FIB] / Key Information Document [KID], les rapports annuels et semestriels). Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de Raiffeisen Suisse société coopérative, Raiffeisenplatz, 9001 Saint-Gall ou sur raiffeisen.ch. Il est recommandé d'acheter des instruments financiers uniquement après avoir obtenu un conseil personnalisé et étudié les documents de vente juridiquement contraignants ainsi que la brochure «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» de l'Association suisse des banquiers (ASB). Toute décision prise sur la base du présent document l'est au seul risque du destinataire. En raison des restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissantes et aux ressortissants d'un Etat dans lequel la distribution des instruments ou des services financiers mentionnés dans le présent document est limitée, ni aux personnes ayant leur siège ou leur domicile dans un tel Etat. Les performances indiquées se basent sur des données historiques ne permettant pas d'évaluer les évolutions présentes ou futures.

Le présent document contient des déclarations prospectives qui reflètent les estimations, hypothèses et prévisions de Raiffeisen Suisse au moment de son élaboration. En raison des risques, incertitudes et autres facteurs, les résultats futurs sont susceptibles de diverger des déclarations prospectives. Par conséquent, ces déclarations ne représentent aucune garantie concernant les performances et évolutions futures. Les risques et incertitudes comprennent notamment ceux décrits dans le rapport de gestion du Groupe Raiffeisen.

Raiffeisen Suisse ainsi que les Banques Raiffeisen font tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir la fiabilité des données et contenus présentés. Cependant, elles ne garantissent pas l'actualité, l'exactitude ni l'exhaustivité des informations fournies dans le présent document et déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou dommages (directs, indirects et consécutifs) découlant de la distribution et de l'utilisation du présent document ou de son contenu. Elles ne sauraient par ailleurs être tenues responsables des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers. Les avis exprimés dans le présent document sont ceux de Raiffeisen Suisse au moment de la rédaction et peuvent changer à tout moment et sans préavis. Raiffeisen Suisse n'est pas tenue d'actualiser le présent document. Toute responsabilité quant aux conséquences fiscales éventuelles est exclue. Il est interdit de reproduire et/ou diffuser le présent document en tout ou partie sans l'autorisation écrite de Raiffeisen Suisse.